

Réussir son diagnostic des risques psychosociaux

Présenté par :

- Claire BOISIVON, psychologue du travail du Centre de Gestion
- Matthieu ARMBRUSTER, Responsable du service Prévention et Ressources

Le diagnostic RPS :

1

Qu'est-ce que c'est ?

2

Pourquoi le faire ?

3

Comment le faire ?

4

Quels points d'attention ?

?

Questions



A large, light gray circle with a smaller white circle inside, creating a ring effect. The number 1 is centered within the white circle.

1

Qu'est-ce qu'un
diagnostic des risques
psychosociaux ?



Définir les risques psychosociaux :



Définir les risques psychosociaux :



Risques psychosociaux

- Stress,
- Violences externes (agression, incivilités,
- Violences internes (harcèlement, incivilités)

Définir les risques psychosociaux :



Risques psychosociaux

- Stress,
- Violences externes (agression, incivilités,
- Violences internes (harcèlement, incivilités)

Les causes

- Charge de travail,
- Exigences émotionnelles,
- Autonomie,
- Rapports sociaux dégradés,
- Conflits de valeurs,
- Insécurité professionnelle hiérarchique sur ses agents,
- Autres.



Définir les risques psychosociaux :



Risques psychosociaux

- Stress,
- Violences externes (agression, incivilités,
- Violences internes (harcèlement, incivilités)

Les causes

- Charge de travail,
- Exigences émotionnelles,
- Autonomie,
- Rapports sociaux dégradés,
- Conflits de valeurs,
- Insécurité professionnelle hiérarchique sur ses agents,
- Autres.



Les conséquences

- Sur la santé des agents,
- Sur la collectivité,
- Sur la qualité du service.

Analyse du travail réel pour chaque unité de travail



Evaluer l'exposition des agents aux facteurs de risques des RPS



Intégrer les risques psychosociaux au document unique (DU)



Faire un état des lieux des actions déjà mises en place pour limiter les risques psychosociaux.



Recueillir des pistes d'action issues du terrain



Définir un plan d'action

A large, light gray circle with a white center, containing the number 2.

2

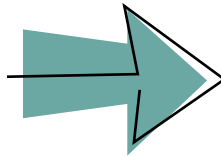
Pourquoi réaliser un
diagnostic RPS dans sa
collectivité ?



Une obligation légale



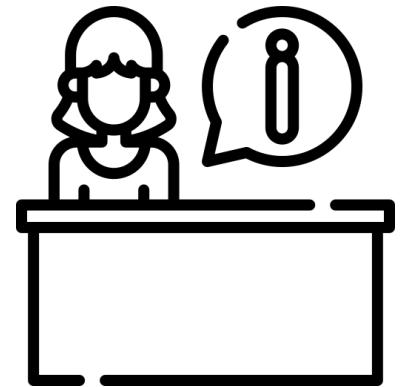
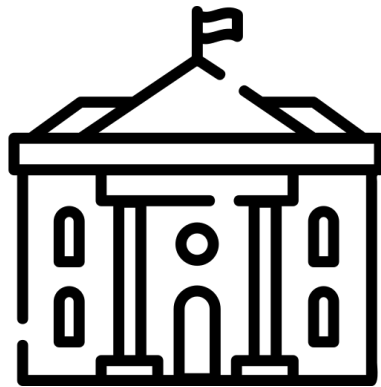
*L'autorité
territoriale prend
les mesures
nécessaires pour
assurer la sécurité
et protéger la santé
physique et
mentales des
agents.*



- Evaluation
- Obligation de résultat
- Actualisation régulière



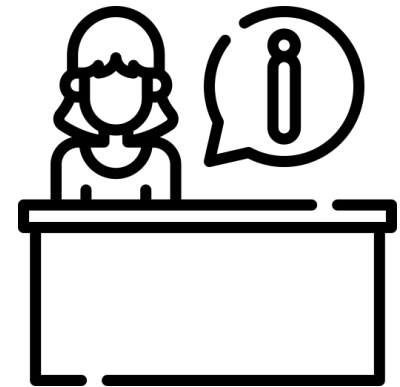
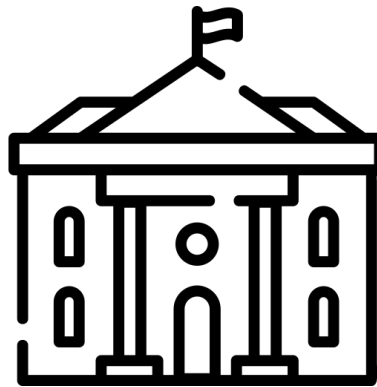
Des risques à ne pas sous-estimer



Des risques à ne pas sous-estimer

- 3,2% d'AT en lien avec RPS
- 596 affections psychiques reconnues en MP
- 9,7 % des suicides potentiellement en lien avec le travail

2016 / 2017 – CPAM & DREES

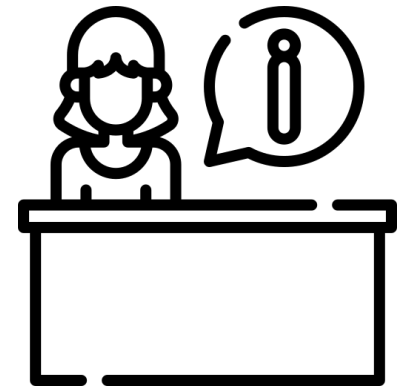


Déclin de la santé mentale et physique : fatigue, maladies bénignes, addictions, burn-out, dépression, suicide, etc.

Des risques à ne pas sous-estimer

- 9,7 % d'absentéisme dans la FPT
- Augmentation de la gravité des arrêts
- Coût direct : 2 233 € / agent

2021 / 2023 – MNT & SOFAXIS



Difficultés de fonctionnement : absentéisme, turn-over, mauvaise réputation, difficultés de recrutement, reclassement d'agent, etc.

Des risques à ne pas sous-estimer

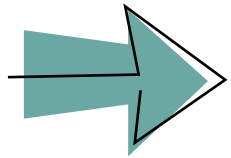
- 49 % des Français satisfaits des services publics
- 1/3 des Français estiment vivre dans un territoire délaissé par les services publics

2023 - Caisse des dépôts

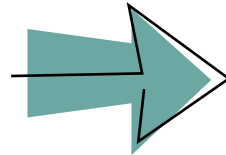


Dégradation de la qualité du service rendu : erreurs, rallongement des temps de traitement des dossiers, missions mises de côté, etc.

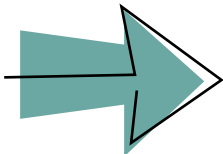
Démarche QVCT



Prévention
des risques



Améliorations des
conditions de travail



Prise en compte du ressenti et des
besoins des agents

A large, light gray circle with a white center, containing the number 3.

3

Comment réaliser un
diagnostic RPS dans sa
collectivité ?



Recueil de données :

- **Indicateurs de RPS** : absentéisme pour raison de santé ; taux de rotation ; nombre de visites à la demande au médecin du travail ; nombre d'actes de violence envers le personnel
- **Données de terrain** : entretiens individuels ou collectifs
- **Experts** : Rapport annuel de la médecine du travail, retour du service prévention

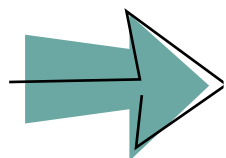


***Unité de travail**

« Un regroupement de situations de travail présentant les mêmes caractéristiques, c'est-à-dire similaires au regard des tâches effectuées et donc des expositions aux risques associés. »



DEETS 2013



Etat des lieux pour chaque UT*.

Analyse :

- Charge de travail,
- Exigences émotionnels,
- Autonomie,
- Rapports sociaux dégradés,
- Conflits de valeurs,
- Insécurité professionnelle,
- Autres.

Pour chaque
unité de
travail



Actions déjà mises en place

Action à mettre en place



Définir le plan d'action :

1 : Définir l'action

Spécifique
Mesurable
Atteignable
Réalisable
Temporellement défini

2 : Mise en place

3 : Mise à jour du Document Unique

⇒ Suivi des actions mises en place d'une année à une autre



Et ses modalités :

- Ordre de priorité,
- Personne chargée de sa mise en place,
- Délai,
- Matériel ou budget alloué,
- Moyen d'évaluation,
- Etc.

Pour rappel :

Le document unique doit être actualisé :

- Annuellement,
- En cas de changement d'organisation ou d'aménagement important.

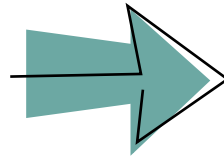
Des compétences spécifiques :

Gestion de projet

Risques psychosociaux

Traitement statistique

Conduite d'entretien



Un professionnel qualifié

Service de prévention du centre de Gestion

Prestataires extérieurs

Service de prévention ou de santé au travail
de la collectivité

Le Centre de gestion vous accompagne dans :

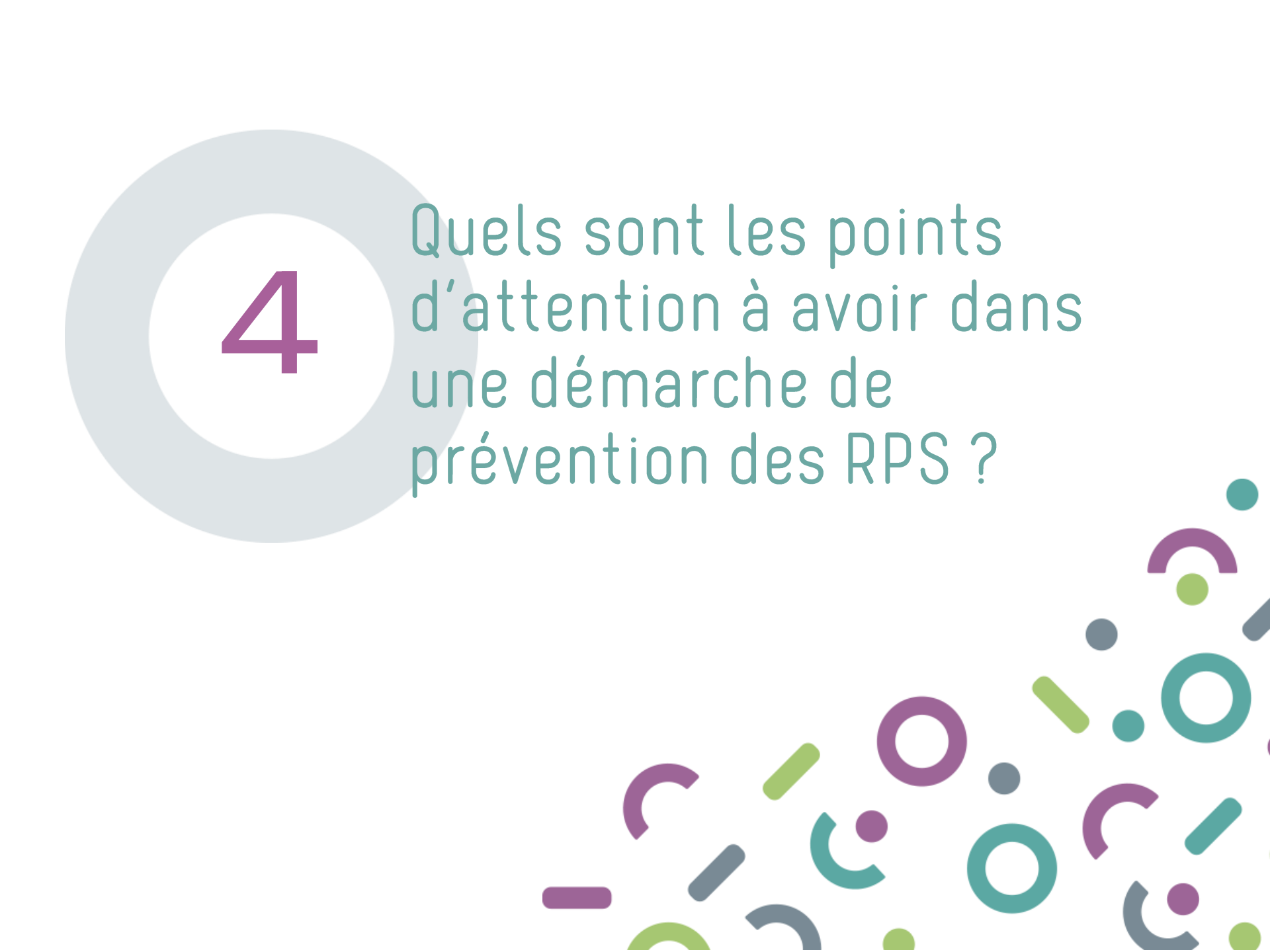
La réalisation de votre diagnostic

- Réalisation du diagnostic
- Préconisations d'action
- Accompagnement (si nécessaire) du déploiement du plan d'action



La définition d'un cahier des charges

- ☐ Méthodes
- ☐ Types d'intervention
- ☐ Nature du rendu
- ☐ Accompagnement (si nécessaire) du déploiement du plan d'action



4

Quels sont les points
d'attention à avoir dans
une démarche de
prévention des RPS ?



Avez-vous des
questions ?

N'hésitez pas à nous contacter
À l'adresse mail suivante :
prevention@cdg25.org
Ou au numéro : 03 81 99 36 32



RETROUVEZ TOUS NOS DOCUMENTS ABORDANT CETTE THEMATIQUE :



[Fiche P33 Le diagnostic des risques psychosociaux](#)

[Fiche R09 Les responsabilités des élus en SST](#)

[Fiche R50 Le stress au travail](#)

[Fiche R52 Violences aux travail](#)

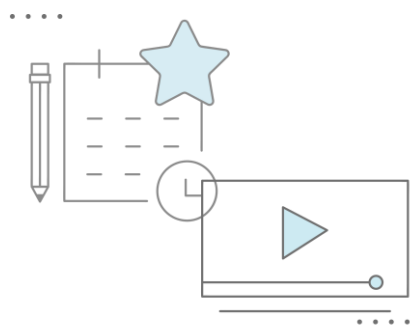
[Le point sur les risques psychosociaux](#)

[Le point sur l'évaluation des risques professionnels](#)



Et plus encore sur notre site www.cdg25.org !





RENDEZ-VOUS LE **11 DÉCEMBRE**
POUR NOTRE PROCHAIN WEBINAIRE

« LE COMPTE PERSONNEL DE
FORMATION »

RETROUVEZ [TOUS NOS WEBINAIRES](#)

Le centre de gestion,
votre partenaire RH

